



AVILA ENERGY

Avila Energy Corporation (la « Société » ou « Avila »)

PARTIE 1 – DÉTAIL DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement :	<p>Jusqu'à 4 000 000 \$ d'unités accréditatives caritatives (les « Unités accréditatives caritatives »). Chaque Unité accréditative caritative consiste en une action ordinaire (une « Action unitaire ») et un demi bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant appelé un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription pourra être exercé pour souscrire une action ordinaire (une « Action liée à un Bon de souscription ») du capital de la Société à un prix d'exercice de 0,50 \$ l'Action liée à un Bon de souscription pendant une période de 24 mois après la clôture (le « Placement »), sous réserve d'ajustements advenant certains événements.</p> <p>Il est prévu que le produit net du Placement sera affecté au financement des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada (les « FEREEC »). Les Unités accréditatives caritatives émises dans le cadre du Placement le seront sur une base « accréditative » à l'égard des FEREEC au sens de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada). Les FEREEC font l'objet d'un traitement fiscal similaire à celui des frais d'exploration au Canada aux termes de l'article 66 de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada), mais ils constituent une catégorie distincte pour ce qui est des frais entièrement déductibles concernant le démarrage de projets liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie. À l'occasion de l'émission des Unités accréditatives caritatives à la clôture du Placement, la Société renoncera, en faveur des souscripteurs dans le cadre du Placement, à la totalité des frais admissibles à engager, lesquels peuvent être déduits du revenu ordinaire dans le calcul de l'obligation du souscripteur au titre de l'impôt sur le revenu. La Société s'engage à consacrer un montant de frais admissibles correspondant au produit du Placement avant le 31 décembre 2023.</p>
Prix d'offre :	0,39 \$ l'Unité accréditative caritative (le « Prix d'émission des Unités accréditatives caritatives »).
Montant du Placement :	<p>Jusqu'à 10 256 410 d'Unités accréditatives caritatives moyennant un produit brut maximal de 4 000 000 \$. Il n'existe qu'un nombre maximal d'Unités accréditatives caritatives qui doivent être placées.</p> <p>Le Courtier (au sens des présentes) aura l'option (l'« Option du Courtier ») de souscrire une tranche supplémentaire correspondant à 20 % des Unités accréditatives caritatives vendues dans le cadre du Placement (ou en accord avec la Société, à un pourcentage plus élevé, à la condition que la Société puisse</p>

	renoncer aux FEREEC à cet égard), laquelle option peut être exercée en tout temps jusqu'à 48 heures avant la clôture.
Date de clôture :	Le ou vers le 23 décembre 2022 (la « Date de clôture »).
Bourse :	Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « BVC ») sous le symbole « VIK ».
Dernier cours de clôture :	Le dernier cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la BVC le 5 décembre 2022 s'établissait à 0,34 \$.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Avila procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*. Dans le cadre de ce placement, l'émetteur déclare ce qui suit :

- **Il est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**
- **Il a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas 5 000 000 \$.**
- **Il ne clora ce placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **Il n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.**

PARTIE 2 – DESCRIPTION SOMMAIRE DE NOS ACTIVITÉS

Quelle est notre activité?

La Société est inscrite à la cote de la BVC. Ses titres s'y négocient sous le symbole « **VIK** ». Disposant d'un portefeuille croissant de pipelines et d'installations ainsi que d'usines, notamment de production, de pétrole et de gaz naturel dont elle est propriétaire et exploitante exclusive, la Société est titulaire de permis visant des activités de production, d'exploration et de mise en valeur dans le secteur énergétique au Canada. Au moyen de la mise en œuvre d'un système fermé de capture et de séquestration du carbone, la Société chemine sur un parcours jalonné vers une réduction importante des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de niveaux 1, 2 et 3 poursuit ses efforts pour devenir un *Producteur d'énergie intégré verticalement carboneutre à faibles coûts*. La Société poursuit sa croissance et atteint ses résultats en se

concentrant sur l'application d'une combinaison de techniques géologiques, géophysiques, de génie et de production éprouvées.

Les actifs principaux de la Société sont situés en Alberta et en Colombie-Britannique.

D'autres renseignements concernant l'entreprise, les activités et les propriétés de la Société se trouvent dans la notice annuelle de la Société datée du 22 juillet 2022, qu'on peut consulter sous le profil de la Société sur le site Web du SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Événements récents

Le 11 mai 2022, la Société a clos la première tranche d'un placement privé, réalisée en partie par l'entremise d'un courtier, de plus de 2 512 000 \$ d'une émission prévue d'un financement au moyen d'unités de débenture totalisant 5 000 000 \$ (le « **Financement au moyen d'Unités de débenture** »). Chaque unité (une « **Unité de débenture** » ou des « **Unités de débenture** ») du Financement au moyen d'Unités de débenture consistait en un montant de capital de 1 000 \$ assorti d'un taux d'intérêts annuel de 4 %, convertible et non garanti et échéant le 1^{er} avril 2025. Chaque Unité confère à son porteur : (i) le droit de convertir intégralement la totalité du capital et des intérêts courus sur les Unités de débentures en actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action ordinaire (la « **Conversion** ») et (ii) à l'occasion de la Conversion, le droit à l'émission d'un bon de souscription d'action ordinaire supplémentaire par action émise à l'occasion de la Conversion (les « **Bons de souscription conditionnels** »), lequel confère à son porteur le droit de souscrire une (1) action ordinaire pour chaque action ordinaire reçue à l'occasion de la conversion au prix de 0,75 \$ pendant une période de deux (2) ans après la date de conversion. La Société a payé des frais de courtage à Corporation recherche capital, soit un pourcentage du montant de son financement par l'entremise d'un courtier réuni dans le cadre du Financement au moyen d'Unités de débenture, ainsi que des bons de souscription de courtier connexes permettant de souscrire un total de 431 200 actions ordinaires au prix de 0,75 \$ l'action ordinaire et exerçables jusqu'au 12 mai 2024.

Le 29 juin 2022, la BCV a approuvé l'inscription des actions ordinaires de la Société. Le 30 juin 2022, ces actions ordinaires s'y négociaient de nouveau après un arrêt de la négociation dans l'attente de la réalisation d'une opération de « changement important » réalisée avec Avex Energy Inc. (auparavant 611890 Alberta Inc.) (l'« **Opération** ») aux termes de la Politique 8 de la BVC.

Le 5 juillet 2022, la Société a clos la seconde et définitive tranche du Financement au moyen d'Unités de débenture totalisant 5 000 230 \$. La Société a versé à Corporation recherche capital un paiement en série, soit un pourcentage du montant de son financement par l'entremise d'un courtier réuni dans le cadre du Financement au moyen d'Unités de débenture, ainsi que des bons de souscription de courtier connexes permettant de souscrire 187 200 actions ordinaires au prix de 0,75 \$ l'action ordinaire, le dernier paiement de la série étant exerçable jusqu'au 28 juin 2024.

Le 26 juillet, la Société a annoncé qu'elle choisissait de prendre en charge la totalité des participations et des activités de sa coentreprise au nord-est de la Colombie-Britannique (la « **Propriété NECB** ») au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et pour cet exercice. Aux termes de ce choix, la Société : (i) s'est engagée à prendre en charge, à compter du 1^{er} juillet 2022, la totalité des participations et des obligations de la coentreprise dans la Propriété NECB et (ii) a mandaté ses Évaluateurs de réserves qualifiés indépendants (« **ÉRQ** »), Deloitte, S.E.N.C.R.L./s.r.l., pour évaluer la totalité des participations dans la Propriété NECB, consistant en 89 825 hectares (nets) sur un total de 97 743 hectares (bruts); 73,6 puits (nets) et 78 puits (bruts), ainsi qu'en deux usines.

Le 11 août 2022, la Société a annoncé la procédure de clôture concernant l'Opération prévue dans sa convention d'achat et de vente datée du 23 juin 2022.

Le 22 août 2022, la Société a annoncé des hausses des réserves *Prouvées plus Probables* à 30,964 million de barils d'équivalent pétrole (« **BEP** ») évaluées à 209,8 million de dollars. Les ÉRQ indépendants mandatés par la Société pour réaliser une évaluation de la totalité de ses participations consolidées dans

l'Ouest canadien, consistant en 125 875 hectares (nets) sur un total de 138 858 hectares (bruts), incluant 125.3 puits (nets) sur un total de 126.6 puits (bruts), ainsi que quatre usines, ont récemment terminé une mise à jour de l'évaluations des réserves. D'après cette évaluation, en date du 1^{er} juillet 2022, les réserves consolidées de la Société sur une *base Prouvées plus probables (2P)* s'établissent à 30,964 millions de BEP évalués à 209,8 million de dollars en fonction d'une valeur actualisée nette escomptée de 10 % avant impôts sur le revenu (VAN, escomptée de 10% avant impôts sur le revenu).

Le 14 septembre 2022, après avoir obtenu l'approbation des actionnaires et celle de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, la Société a clos l'acquisition constituant un changement important.

Le 14 novembre 2022, la Société a annoncé le lancement de son *Entreprise énergétique intégrée verticalement*, avec comme objectif de réaliser ses premières ventes directement aux consommateurs en et des livraisons d'énergie comportant zéro émission de CO₂ de niveau 3 (périmètre 3) en 2027.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas ailleurs dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des douze mois précédant la date du présent document d'offre

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La Société consacrera le produit du placement aux frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada, plus précisément pour faire progresser l'*entreprise énergétique intégrée verticalement*, au moyen d'une combinaison de réductions d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de niveaux 1, 2 et 3.

PARTIE 3 – EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse du Placement de la totalité des Unités	Dans l'hypothèse du Placement de la totalité des Unités et de l'exercice de l'Option du Courtier
A	Montant à recueillir	4 000 000 \$	4 800 000 \$
B	Commissions de placement et frais	280 000 \$	336 000 \$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	344 000 \$	344 000 \$
D	Produit net du placement : D = A - (B+C)	3 376 000 \$	4 120 000 \$
E	Fonds de roulement au 30 novembre 2022	2 134 079 \$	2 134 079 \$
F	Sources de financement supplémentaires : placement d'unités accréditatives standard	4 000 000 \$	4 800 000 \$ ⁽¹⁾
G	Total des fonds disponibles :	9 510 079 \$	\$11,054,079

	G = D+E+F		
--	-----------	--	--

Note :

- (1) Le placement d'unités accréditives standard est aussi assujéti à une disposition similaire de l'Option du Courtier.

Comment les fonds seront-ils employés?

Le Placement des Unités accréditives caritatives servira à faire progresser l'*entreprise énergétique intégrée verticalement* de la Société.

Le Placement des Unités accréditives caritatives standard servira à faire progresser la division d'*entreprise énergétique intégrée verticalement* de la Société, y compris le développement de la partie admissible de son programme de capture et de séquestration de carbone dans la partie occidentale et centrale de l'Alberta.

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles énumérés par ordre de priorité	Dans l'hypothèse du Placement de la totalité des Unités	Dans l'hypothèse du Placement de la totalité des Unités et de l'exercice de l'Option du Courtier
Frais généraux et d'administration, y compris les salaires, les honoraires des avocats et des auditeurs ainsi que les frais d'inscription en bourse	540 000 \$	540 000 \$
Entreprise énergétique intégrée verticalement	8 000 000 \$	9 600 000 \$
Fonds de roulement non affecté	970 079 \$	914 079 \$

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Activités de financement antérieures	Emploi prévu des fonds	Emploi des fonds au 4 décembre 2022
5 000 230 \$ Financement au moyen d'Unités de débenture	Fonds de roulement général et expansion des affaires	5 000 230 \$

Le tableau qui suit présente le détail du fonds de roulement et des frais d'expansion des affaires :

Propriété NECB	2 400 000 \$
Actifs incorporels de production d'électricité à cycle combiné de MTT	1 700 000 \$
Administration générale	160 800 \$
Commissions, frais juridiques et de clôture	344 970 \$
Fonds de roulement	394 460 \$
Total des fonds employés au 4 décembre 2022	5 000 230 \$

Note :

- (1) MTT ou Micro Turbine Technology B.V. est un chef de file dans la *technologie de production combinée de chaleur et d'énergie au moyen de micro-turbines*. Voir : <https://www.mtt-eu.com/> and <https://www.enertwin.com>.

PARTIES 4 – FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Courtier :	Partenaires en gestion de patrimoine Échelon inc., à titre de courtier (le « Courtier »).
Types de rémunération :	Commission en espèces et options de rémunération.
Commission en espèces :	7,0 % du produit brut du Placement.
Options de rémunération :	À la Date de clôture, le Courtier recevra des options de rémunération incessibles (les « Options de rémunération ») correspondant à 7 % du nombre d'Unités accréditatives caritatives vendues dans le cadre du Placement. Chaque Option de rémunération confère à son porteur le droit de souscrire des unités au prix de 0,34 \$, lesquelles unités consistent en une (1) action ordinaire et un demi (1/2) bon de souscription d'une action ordinaire au prix de 0,50 \$ pendant une période de 24 mois après la Date de clôture.

Partenaires en gestion de patrimoine Échelon inc. se trouve-t-elle en conflit d'intérêts?

La Société n'est pas un « émetteur associé » ni un « émetteur relié » au Courtier, dans chaque cas au sens du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

PARTIE 5 – DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à [nom ou autre désignation de l'émetteur] l'un des droits suivants:

- a) **le droit de résoudre votre contrat de souscription avec Avila;**
- b) **un droit d'action en dommages-intérêts contre Avila et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Les souscripteurs qui achètent des Unités accréditatives caritatives par l'entremise de la Société ou d'un fournisseur de liquidités qui apporte son aide au Placement jouit des mêmes droits et recours en annulation et en dommages-intérêts contre la Société que les souscripteurs qui ont acheté leurs Unités accréditatives caritatives par l'entremise de la Société.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE 6 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où pouvez-vous trouver de plus amples renseignements sur nous?

Les porteurs de titres peuvent accéder aux documents d'information continue déposés par Avila sous son profil figurant sur le site Web du SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Pour de plus amples renseignements concernant Avila, visitez notre site Web à l'adresse <https://avilaenergy.com/>.

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 6 décembre 2021, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 6 décembre 2022

« signé » Leonard Van Betuw

Leonard Van Betuw

Chef de la direction

« signé » Jennifer Ottosen

Jennifer Ottosen

Chef des finances